



# Présentation Zone à Trafic Limité - ZTL

---

Rue de l'avenir

Le 9 juin 2023



## Contexte

---

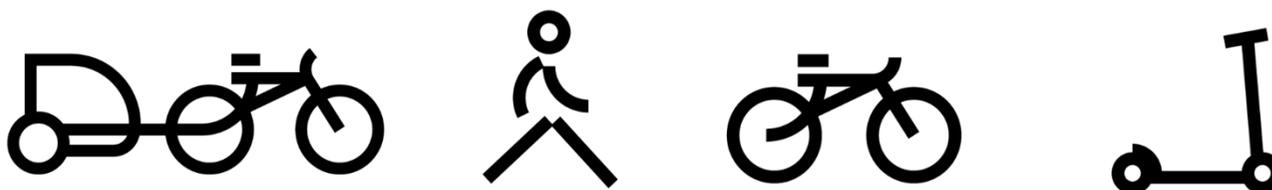
- Réorganisation des mobilités (ligne b – réseau de bus)
  - Développement des zones de circulation apaisée
  - Concertation Centre-ville **Rennes 2030**
- ✓ Lundi 13 février : Mise en place de la ZTL



# Les enjeux pour la Ville de Rennes et Rennes Métropole

---

- Apaiser le trafic et développer les mobilités alternatives
- Améliorer la place dédiée aux piétons, cyclistes
- Permettre une mise en valeur du patrimoine et du végétal en centre-ville





## La Zone à Trafic Limité, c'est quoi ?

---

Elle **limite le trafic aux ayants-droit** (riverains, commerçants, artisans, services de livraisons, urgences...) qui interviennent, résident ou travaillent dans cette zone.

Les véhicules autorisés doivent présenter un justificatif attestant qu'ils ont comme point de départ et/ou de destination la Zone à Trafic Limité



# Autorisations

---

## Sont autorisés sans justificatifs :

- ✓ Police / sécurité
- ✓ Taxis
- ✓ Véhicules de secours
- ✓ Exploitants de réseaux en intervention
- ✓ Véhicules de services municipaux en intervention
- ✓ Cycles et trottinettes
- ✓ Transports de fonds
- ✓ Transports en commun (cars, navette STAR)
- ✓ Cortèges et véhicules officiels
- ✓ Véhicules d'auto-partage (Citiz et Yea!)



# Autorisations

---

## Sont autorisés avec justificatifs :

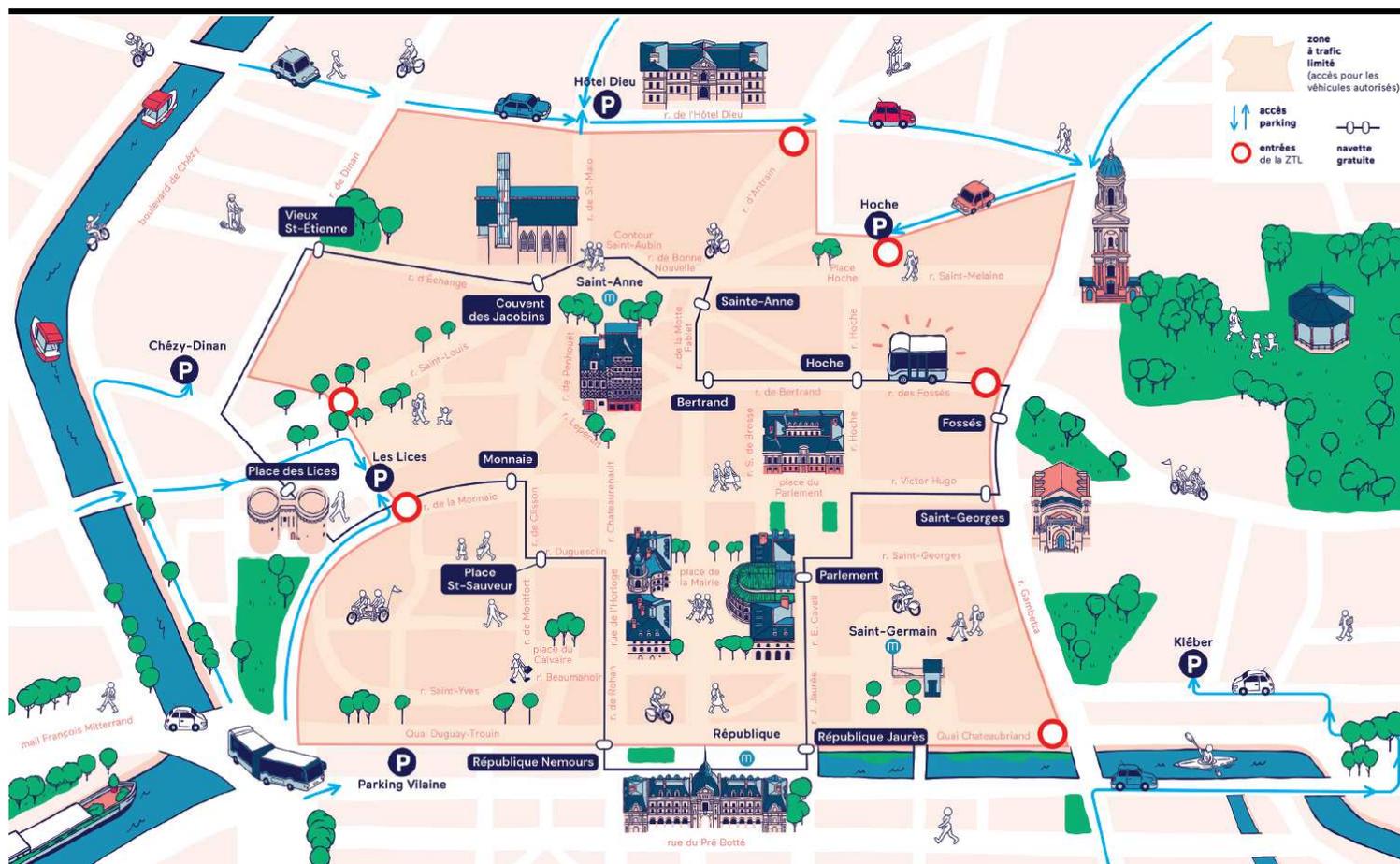
- Habitants > Justificatif de domicile
- Commerçant(e)s, et entreprises domiciliées dans le périmètre > Justificatif de domiciliation
- Personnels médicaux (médecins, infirmiers, kinés) > Caducée
- Déménageurs > Arrêté municipal, justificatif d'intervention pour chargement/déchargement
- Commerçants ambulants > facture ou ticket de droit de place
- Véhicules d'entreprises (artisans) > Justificatif d'intervention
- Véhicules de livraisons (6h-22h) > bon de commande ou de livraison
- Aides à domicile > attestation employeur, planning de tournée...
- Personne à mobilité réduite > carte mobilité inclusion
- Patient ayant RDV chez un praticien situé dans la ZTL > confirmation de RDV
- Client devant récupérer un achat encombrant > preuve d'achat
- Clients des hôtels > confirmation de réservation
- Accompagnateur de personne dans l'incapacité de conduire > certificat médical + justificatif de domicile



# Périmètre de la zone à trafic limité

Environ 40 ha  
(700 m entre l'Hôtel Dieu et  
les quais x 600 m entre les  
Lices et Saint-Georges)

- 2500 places dans 6 parkings aux portes de la ZTL
- Dans la zone, le transit est déjà impossible depuis 2020

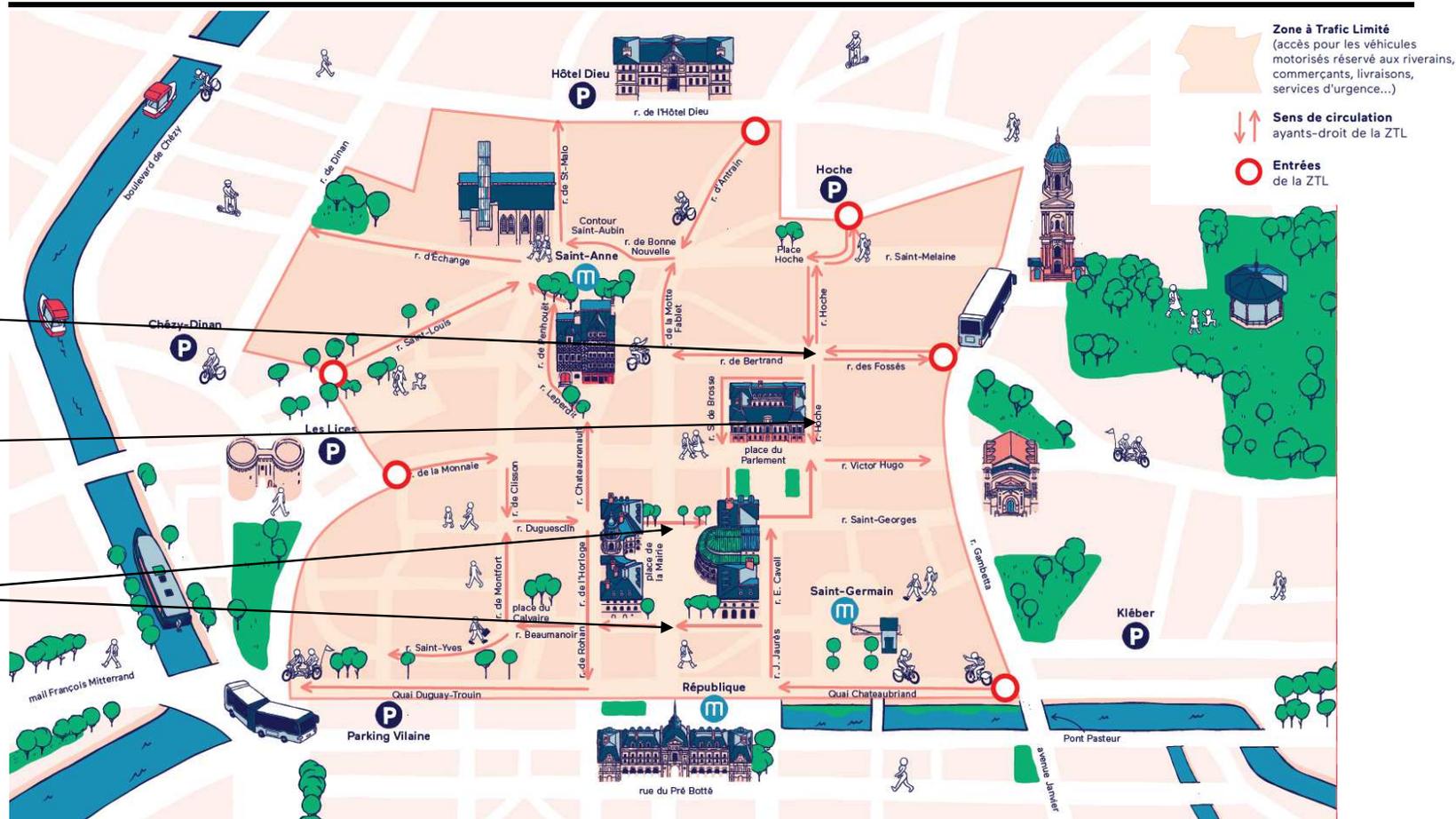




# Plan de circulation pour les véhicules autorisés

## 3 évolutions issues de la concertation :

- Mise à double sens de la rue des Fossés
- Inversion du sens de la rue Hoche côté Parlement
- Réouverture à la circulation des voies longeant la place de la Mairie





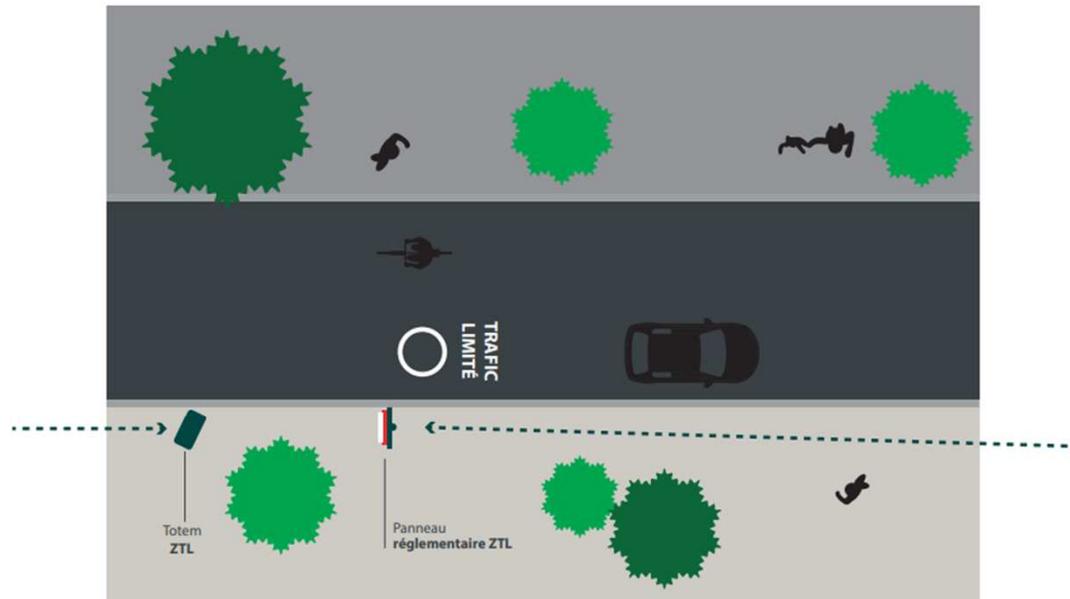
# Une signalétique de proximité

Chaque entrée de la Zone à Trafic Limité comporte un panneau indiquant clairement que vous entrez dans un espace apaisé.

Vous ne pouvez pas y circuler en véhicule à moteur, sauf dérogations.



## TOTEM COMMUNICATION + MARQUAGE AU SOL ZONE A TRAFIC LIMITE





# Les entrées de zone : place Hoche



ZTL • 9 juin 2023



# Les entrées de zone : rue des Fossés



ZTL • 9 juin 2023



# Les entrées de zone : quai Chateaubriand



ZTL • 9 juin 2023



# Les entrées de zone : rue de la Monnaie





# Les entrées de zone : rue Saint-Louis



ZTL • 9 juin 2023



# Les entrées de zone : rue d'Antrain

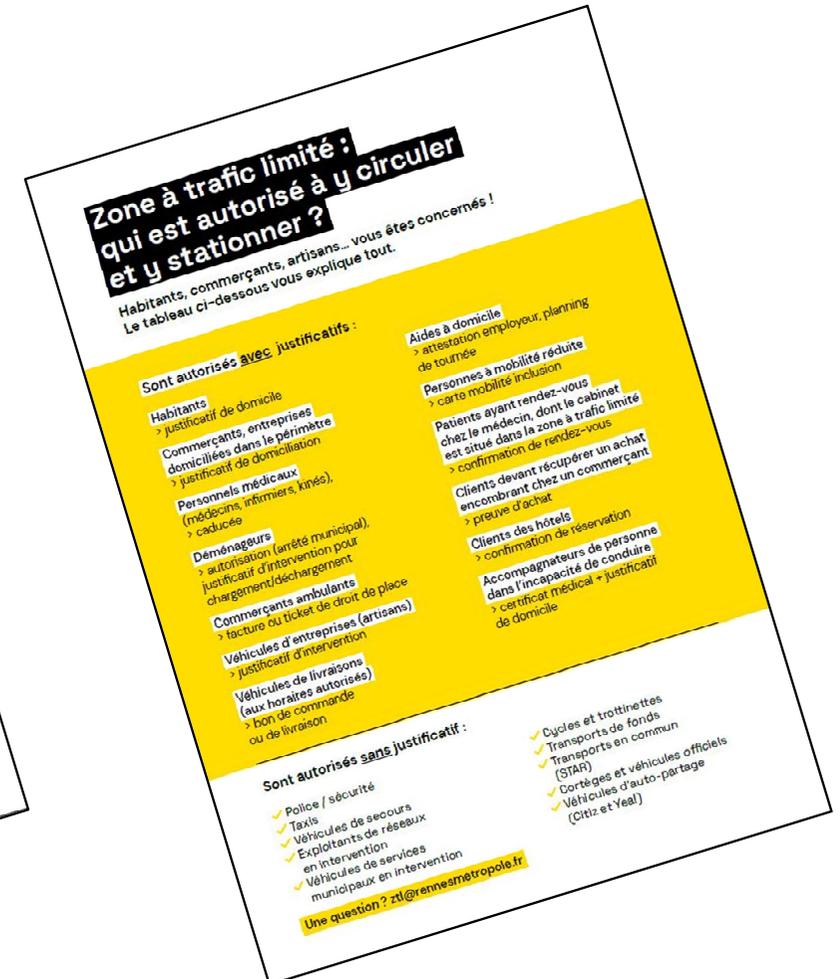


ZTL • 9 juin 2023



# La communication

Le plan de communication (en particulier les dépliants d'information) a fait l'objet d'une réunion de **co-construction** avec les représentants des professionnels du centre-ville (Carré Rennais, Union du Commerce, syndicat des marchés d'Ille-et-Vilaine, Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie 35, Capeb 35, Medef 35...)





# Des supports pratiques

---

## Dépliant ayants droit

Diffusion (7000 exemplaires) : boîtage semaine du 23 janvier au sein de la ZTL (6000 exemplaires), dépôts dans les équipements du centre historique et auprès des représentants des professionnels



"Où commence la ZTL, comment y circuler, quels justificatifs présenter ?"

Plan et rappel des règles de stationnement à l'intérieur de la zone

## Dépliant grand public

Diffusion (12 000 exemplaires) : boîtage semaine du 30 janvier dans un périmètre autour de la ZTL, dépôts dans les équipements municipaux et mairies des communes de RM + mise à disposition des commerçants pour leurs clients



" Où commence la ZTL, comment j'accède au centre-ville, où puis-je me garer ? (parkings, parcs-relais, navette gratuite)"

Plan et rappel des outils existants (application STAR, PASS Pluriel à 5€)



# Un kit pour les commerçants

- Les 2 plans au format numérique
- Les 2 dépliants explicatifs imprimés et numériques
- Un modèle d'emailing pour les clients/prestataires
- Le QR CODE seul avec renvoi vers les pages dédiées

**Nouveau !**  
**UNE CIRCULATION LIMITÉE POUR MIEUX BOUGER AU CŒUR DE RENNES**

Cher client,

Vous allez être très intéressés par la mise en place de la circulation limitée au cœur de Rennes. Un centre-ville qui a fait son temps à Paris. Il reste, grâce à l'existence de la ligne 1 de métro, un espace public qui est un véritable lieu de vie. Et qui peut être encore plus agréable.

Et maintenant, on fait quoi pour aller plus loin ?

À partir du 13 février 2023, la circulation des véhicules à moteur sera limitée dans une zone - pour un meilleur accès des déplacements dans plus de 1000 m de la gare routière des 2 000 commerçants du centre-ville. La zone est délimitée par la zone à trafic limité et une zone à circulation limitée.

**ZONE À TRAFIC LIMITÉ**

**Une «Zone à Trafic Limité», quel est ce que c'est ?**

C'est la zone à Trafic Limité - qui est une zone à circulation limitée, qui permet d'interdire ou de limiter l'accès de certaines catégories de véhicules à moteur dans une zone déterminée.

Mais la circulation sera aussi à l'exception de certains véhicules, qui seront autorisés à entrer dans la zone à circulation limitée (VTC, taxis, véhicules à deux roues, vélos, etc.).

\* D'autres catégories de véhicules à moteur sont autorisées à entrer dans la zone à circulation limitée (véhicules à deux roues, vélos, etc.).

Comment être autorisé à entrer ?

C'est très simple : il faut être titulaire d'un permis de conduire et être titulaire d'un permis de conduire à deux roues, vélos, etc.

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire à deux roues, vélos, etc., vous pouvez entrer dans la zone à circulation limitée.

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire à deux roues, vélos, etc., vous pouvez entrer dans la zone à circulation limitée.

**Où se garer à proximité ?**

Il y a de nombreux parkings à proximité de la zone à circulation limitée. Les parkings sont répartis dans tout le centre-ville.

**Vous venez à plusieurs ?**

Il y a de nombreux services de location de véhicules à plusieurs personnes. Vous pouvez louer un véhicule avec chauffeur ou un véhicule à plusieurs places.

**Besoin d'une navette ?**

Il y a de nombreuses navettes à disposition dans le centre-ville. Vous pouvez louer une navette pour vous déplacer dans le centre-ville.

**STAR (app)**

Il y a de nombreuses navettes STAR à disposition dans le centre-ville. Vous pouvez louer une navette STAR pour vous déplacer dans le centre-ville.

**RENNES Ville et Métropole**

Service des déplacements et des transports : 02 99 67 00 00



## Modalités de suivi

---

- Une boîte mail contact pour toutes les questions : [ztl@rennesmetropole.fr](mailto:ztl@rennesmetropole.fr)
  
- Des enquêtes terrain
  - Une perception globalement positive des visiteurs du centre-ville
  - Une connaissance de l'existence du dispositif encore partielle après 3 mois > une signalisation à renforcer > une verbalisation qui n'a pas débutée
  - Sensibilisation par la police municipale
  
- Des comptages véhicules
  - Des perturbations importantes dans le centre-ville au printemps
  - Entre janvier (avant ZTL) et fin mars-début avril (avec ZTL), un trafic qui évolue un peu différemment dans la ZTL